



Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

3142 - Autres actions éducatives et de formation

Subventions aux associations « Mathématiques sans frontières » et « Entreprendre pour apprendre »

Rapport n° CP/2015/252

Service gestionnaire :
Direction des collèges

Résumé :

Ce rapport a pour objet de proposer un soutien à l'association culturelle et scientifique «Mathématiques sans Frontières» pour l'organisation des compétitions 2015 : «Math sans frontières » et « Mathématiques sans frontières junior » ainsi qu'à l'association Entreprendre pour Apprendre - Alsace pour son action «mini-entreprises» au sein des collèges du Bas-Rhin.

L'association Mathématiques sans frontière

Conduite sous l'égide de l'association culturelle et scientifique « Mathématiques sans Frontières », dont la présidence est assurée par le Recteur de l'Académie de Strasbourg, la compétition de mathématiques interclasse pour les 3e et 2de est organisée par l'Inspection pédagogique régionale de mathématiques et l'IREM (Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques) de Strasbourg.

La compétition « Maths sans frontières »

Cette compétition transfrontalière a pour objectif de favoriser le travail d'équipe, l'intérêt pour les mathématiques, l'initiative des élèves et la pratique d'une langue étrangère.

L'opération « Mathématiques sans frontières » concerne l'Académie de Strasbourg, l'Académie d'Aix-Marseille et une trentaine de pays étrangers. En 2014, l'effectif total des participants était de 6 370 classes soit 163 000 élèves. Pour le secteur Nord Alsace, cela représente une participation de 90 classes de 3ème soit 2249 élèves.

Les classes de 3ème et de seconde concourent entre elles sur des exercices variés et pour lesquels les solutions doivent être rédigées en langue étrangère. L'intérêt est de pouvoir favoriser le travail en équipe, de développer l'initiative des élèves et la pratique d'une langue étrangère.

Les épreuves du concours 2015 ont eu lieu le mardi 10 février et la remise des récompenses courant mai.

Manifestation soutenue depuis 1991 par le Département, l'aide apportée est employée à primer les classes de collège (sorties, séances de cinéma, tee-shirts...).

La compétition « Mathématiques-sans-Frontières Junior »

Cette compétition s'adresse aux élèves des classes de CM2 et de 6ème. Elle reprend les mêmes concepts que « Mathématiques sans frontières », avec la particularité de faire le lien entre l'école et le collège. Une classe de CM2 et une classe de sixième d'un même secteur peuvent s'associer pour concourir ensemble. Cette modalité connaît un succès important : 532 classes y participent, constituant ainsi 266 binômes et autant d'occasions d'échanges entre écoles et collèges. Placée sous la responsabilité de l'inspection pédagogique régionale de mathématiques, la compétition junior est structurée en six secteurs : trois dans le Bas-

Rhin et trois dans le Haut-Rhin. Au niveau national, elle connaît un réel succès avec plus de 2 500 classes et 60 000 élèves inscrits en France et à l'étranger en 2014. Les épreuves se sont déroulées le mardi 17 mars 2015 et la remise des prix le 28 mai 2015 au Vaisseau.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 4 800 € à l'association Mathématique sans frontières pour les opérations «Math sans Frontières» et «Mathématiques sans frontières JUNIOR».

L'association Entreprendre Pour Apprendre

Expérimenté en 2008, le dispositif consiste à créer, au collège et au lycée, une entreprise pour permettre aux élèves de découvrir le monde quotidien d'une entreprise, son fonctionnement et ses métiers. Cette création est initiée par un groupe d'élèves accompagnés par des enseignants et un conseiller en entreprise pour une année scolaire. Le projet s'adresse aux classes de 4e, 3e et aux lycées.

La Commission permanente du Conseil Départemental du 6 mai 2013 a approuvé un contrat d'objectifs triennal entre le Département et l'association « Entreprendre pour apprendre » ainsi que l'attribution d'une aide de 10 000 euros pour la mise en œuvre de ces actions (incluant le montant du prix du Conseil Départemental).

En Alsace, 62 mini-entreprises ont été créées durant l'année scolaire 2014-2015 dans les collèges et lycées alsaciens. Le dispositif est en nette augmentation dans le Bas-Rhin avec 44 mini-entreprises dont 26 au sein des collèges.

L'association locale « Entreprendre pour apprendre Alsace » est affiliée à EpA France et s'appuie sur des partenariats locaux (entreprises, Chambre de Commerce et d'Industrie, Centre des Jeunes Dirigeants d'entreprise...).

Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 10 000 euros à l'association Entreprendre pour Apprendre pour le championnat des mini-entreprises, dont 500 euros pour le prix du meilleur projet de collégiens.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer une subvention :

- de 4 800€ à l'association « Mathématiques sans frontières»,*
- de 10 000€ à l'association « Entreprendre Pour Apprendre » dont 500€ pour le prix du meilleur projet des collégiens.*

Strasbourg, le 18/06/15

Le Président,



Frédéric BIERRY